

NDC Voile Angers



Le PAVOA

75 avenue du lac de Maine
49 000 ANGERS

tél./fax 02 41 73 83 00

email : ndcvoileangers@wanadoo.fr
site internet : www.ndcvoileangers.com



Le club NDC Voile, qui fait partie du groupe multisports « Notre Dame des Champs », est une association sportive motivée et dynamique de 192 licenciés, qui développe des activités de loisirs et de compétitions.

Depuis quelques années, le club NDC Voile est en partenariat avec l'association Handisport Région Angevine pour permettre au public à handicaps divers de naviguer en toute sécurité sur du matériel adapté.

La voile est un sport qui permet d'acquérir de l'autonomie et des responsabilités tout en s'amusant. De plus, elle apporte des sensations grisantes quand le vent forcite.

La pratique effective de la voile montre qu'il existe finalement bien peu de contre-indication au handicap. La plaisance sous ses différentes formes est riche d'initiatives personnelles ou associatives, prouvant les facultés extraordinaires d'adaptation d'individus que leur handicap ne prive pas du bonheur de la navigation.

La voile est un sport où tout individu se retrouve sur un même pied d'égalité

Découvrez les activités handivoile

Nos supports

NDC Voile vous propose trois types de supports permettant une activité de loisirs adaptée à toutes les personnes handicapées.



Le bateau collectif

- Bateau monocoque à voile type vieux gréement de 5,50m : Gazelle, (6 personnes max)
- Bateau adapté à tous types de handicap pour découvrir l'environnement et apprendre les rudiments de la voile. Le moniteur est à bord,



Le trimaran

- Bateau à 3 coques, pour une seule personne
- La position est assise, le dos est maintenu, et toutes les commandes sont à proximité du barreur.



Le catamaran

- Bateau à 2 coques de 4.20 m.
- Il se manœuvre à deux, mais demande de pouvoir se tenir en position assise.

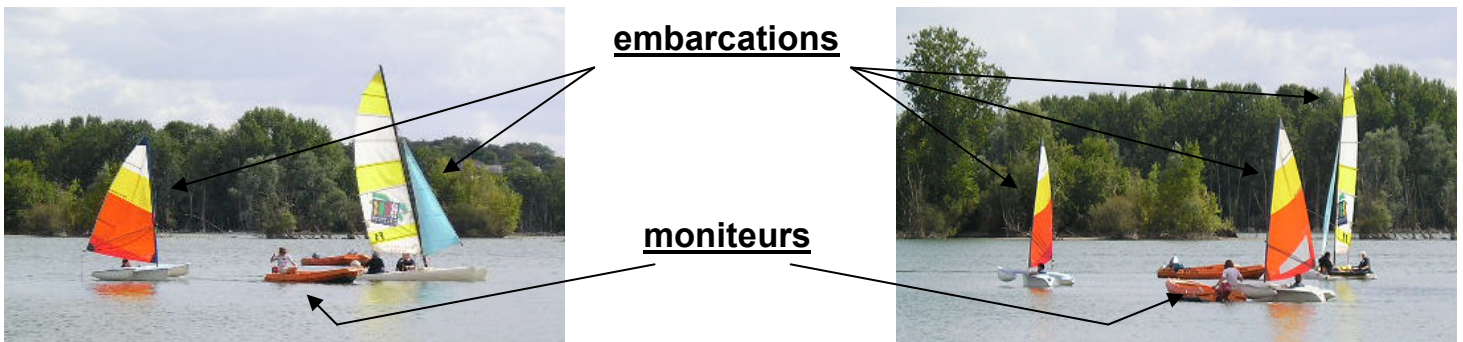
Ces embarcations sont utilisables pour tous les âges, de l'enfant à l'adulte. Elles sont faciles d'accès, il suffit de se laisser glisser à bord à la force des bras et/ou avec l'aide du moniteur.

De plus, ce sont de très bons outils d'approche et de perfectionnement de la voile.

Sécurité et Réglementation

La sécurité est assurée par «un moniteur fédéral voile » qui encadre l'activité depuis un bateau à moteur lui permettant ainsi, d'être à proximité de votre embarcation et d'intervenir rapidement en cas de nécessité.

Ce moniteur enseigne sous la responsabilité d'un breveté d'état qui dirige la structure nautique.



Quelques points importants à respecter soigneusement :

- Port obligatoire du gilet de sauvetage de 50 ou 100 Newtons (selon nécessité)
- Attestation de natation
- Les bateaux sont insubmersibles
- Les navigations ne se font que par météo clémente
- Le nombre de bateaux sur l'eau par moniteur ne dépasse pas 4 ou 5

Pourquoi ?

Découvrir la pratique de la voile

C'est une activité particulièrement agréable qui permet de passer un bon moment sur l'eau tout en apprenant à « maîtriser » le vent et ses caprices.

La pratique de la voile a pour avantages de faire « oublier » le handicap et de permettre d'être comme une personne valide qui cherche à apprivoiser son embarcation.

Quel que soit le handicap de la personne il existe une possibilité de naviguer et de se faire plaisir.

C'est pourquoi nous proposons des embarcations à deux ou en solitaire.

Cela permet de pouvoir prendre ses responsabilités et d'être seul maître de son bateau, ou en équipe pour partager ou faire partager à autrui le plaisir de naviguer.

(Comme un voyant peut faire partager les sensations de la voile à une personne non-voyante, par des sensations de vent sur le visage, le bruit du vent dans la voile...)

Quand ?

La NDC Voile peut accueillir l'activité Handi-voile du mardi au samedi.
(Les horaires sont à voir en fonction des plannings)

Pour nous contacter :

NDC Voile

75 avenue du lac de Maine 49000 ANGERS

Tel / Fax : 02.41.73.83.00

E-mail : ndcvoileangers@wanadoo.fr

Site Internet : www.ndcvoileangers.com

Site de navigation

Les navigations s'effectuent sur le lac de Maine.

Ouvert au public depuis 1978, le parc de loisirs du lac de Maine a été aménagé par la ville d'Angers sur le site d'anciennes prairies inondables.

Le parc de loisirs s'étend sur 220 hectares dont 110 pour le lac lui-même et constitue un site exceptionnel très apprécié des visiteurs et des angevins.

Ce plan d'eau est idéal pour l'enseignement de la voile car il est fermé, le vent y est régulier et la mise à l'eau y est particulièrement facile grâce à une cale et un ponton.

